INDUSTRIE

Licence Sciences pour l'Ingénieur Parcours Électromécanique

LSI Elec

Objectifs

Au terme de la formation, vous serez capable de :
· Prendre part à la conception des projets de construction ou d'expérimentation de processus industriels.
· Concevoir des produits et suivre leur fabrication.
· Participer aux actions de recherche-développement du domaine industriel.
· Assurer une fonction appliquée de veille technologique.
· Maîtriser une installation électrique industrielle.
· Maintenir la conformité des installations et des équipements électriques.
· Faire appliquer les procédures et démarches qualité.
· Faire appliquer la réglementation relative à la protection de l'environnement

Entreprises d'accueil

Les entreprises concernées sont aussi bien des PME-PMI, que les grands groupes dans des domaines très variés : industrie de la mécanique, plasturgie, pétrochimie… La Licence Électromécanique forme des collaborateurs spécialisés en amélioration des systèmes industriels.

Prérequis

• **Âge :** jusqu'à 29 ans révolus.
• **Niveau d'entrée :** BTS ou DUT technique en électrotechnique et/ou mécanique générale ou équivalence.
• **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

• Dossier de candidature complété.
• Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
• Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
• Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme
20520012

Code RNCP
24538

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3 soit 60 crédits ECTS.

Durée de la formation

460 heures (sur 1 an).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
- 1 semaine en UFA,
- 3 semaines en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA

LA MACHE
- Supérieur -

Centre de formation Sup La Mache
69 Boulevard Jean XXIII
69008 **LYON**
04 72 78 55 66
suplamache@lamache.org
www.ecolelamache.org

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INDUSTRIE

Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétences 1 : Anglais professionnel
Bloc de compétences 2 : Mécanique des solides
Bloc de compétences 3 : Conception assistée par ordinateur
Bloc de compétences 4 : Introduction à la mécanique des solides déformables
Bloc de compétences 5 : Mathématiques pour ingénieur
Bloc de compétences 6 : Distribution électrique et technologie
Bloc de compétences 7 : Électronique de puissance
Bloc de compétences 8 : Actionneurs et moteurs électriques
Bloc de compétences 9 : Communication et Informations scientifiques
Bloc de compétences 10 : Expérience professionnelle

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INDUSTRIE

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
UTC604 - Mathématiques pour ingénieur	1	Ponctuel	Écrit
UTC402 - Introduction à la mécanique des solides	1	Ponctuel	Ecrit
UAME18 - Expérience professionnelle		Ponctuel	Écrit/Oral
MEC121 - Mécanique des solides	2	Ponctuel	Écrit
FAB113 - Conception assistée par ordinateur	2	Ponctuel	Pratique
ETR102 - Communication et information scientifique	1	Ponctuel	Oral/Écrit
EEP103 - Actionneurs et moteurs électriques	2	Ponctuel	Écrit
EEP102 - Électronique de puissance	2	Ponctuel	Écrit
EEP101 - Distribution électrique et technologie	2	Ponctuel	Écrit
ANG320 - Anglais professionnel	2	Ponctuel	Écrit/Oral

** Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.*

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences : Oui, tous.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du LSI E dans l'UFA	-	**100 %**	**100 %**	-
Taux de réussite globaux *Effectif présenté*	-	**87%** 2200	**90%** 1303	**90%** 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	**en cours**	**44%**	**44%**
Taux de poursuite d'étude	-	**en cours**	**50%**	**44%**
Satisfaction globale Apprentis entrant (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) *Répondants / Sondés*	**89%** 600/2531	**90%** 365/2485	**92%** -	**94%** -
Satisfaction globale Apprentis sortant (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) *Répondants / Sondés*	-	**68%** 354/2400	**83%** -	**86%** -
Taux d'abandon globaux	-	**14%**	**11%**	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Master 1 puis 2, école d'ingénieur, Titre RNCP Niveau I6

Débouchés professionnels :

Électromécanicien(ne), chef de projet - Chargé(e) d'affaires dans les métiers de l'électrotechnique et de la mécanique, coordinateur(trice) technique en production ou en Bureau d'études, conducteur(trice) de travaux, responsable de maintenance, responsable qualité dans toute entreprise, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INDUSTRIE

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 519 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1e année	27%	43%	53%*	100 %*
2e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3e année	55%	67%	78 %*	100 %*

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*
En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

• Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).

• Vous intégrez la dernière année d'une Licence générale en 3 ans (Bac+3) : la rémunération sera celle d'une 3e année d'exécution du contrat.

• Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
- diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INDUSTRIE

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1er équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (max. 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (max. 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INDUSTRIE

Accès par transport

• Parc à vélo.
• Transports en commun : Lignes de bus/métro/tram à proximité (métro D, arrêt Grange Blanche – Tram T2, arrêt Jean XXIII - Maryse Bastié).
• Parking privé.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• **Restauration**

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• **Hébergement**

Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

• 4 salles informatiques.
• Laboratoire d'hôtes de virtualisation équipé de 4 serveurs sur réseau physique séparé du réseau de production.
• Comptes Azure pour les alternants sur la durée de la formation.

Coordonnées de l'UFA

LA MACHE
- Supérieur -

Centre de formation Sup La Mache
69 Boulevard Jean XXIII
69008 **LYON**
04 72 78 55 66
suplamache@lamache.org
www.ecolelamache.org

Référent.e Handicap
Laurent PRINCE
handicapslm@lamache.org

CFA de rattachement :
(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
NºSIRET : 50304921500026

© Service communication d'Akteap
Date de mise à jour : 31/05/2023